

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES



RAPPORT ANNUEL 2017



METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**



TERRITOIRE
PAYS d'AIX

**SITUATION
SUR LE CONSEIL
DE TERRITOIRE
DU PAYS D'AIX**

1/METTRE EN PLACE ET COMPLÉTER LES OUTILS MÉTROLOGIQUES NÉCESSAIRES À UNE BONNE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

ACTION 1 : RÉALISER DES MESURES ACOUSTIQUES PONCTUELLES SUR LE TERRITOIRE	6
ACTION 2 : METTRE EN PLACE UN RÉSEAU DE MESURE PERMANENT	7
ACTION 3 : PARTAGER LES RÉSULTATS, ASSOCIER LES ACTEURS DU BRUIT	14
ACTION 4 : FORMER LES JEUNES À L'ACOUSTIQUE ET AU SON	14

2 / RÉSORBER LES PRINCIPAUX SECTEURS SENSIBLES ET PRÉSERVER LES ZONES CALMES

ACTION 5 : AMÉLIORER LA SITUATION DES POINTS LES PLUS SENSIBLES DU TERRITOIRE	16
ACTION 6 : AIDER LES PARTICULIERS À SE PROTÉGER DU BRUIT	17

CONCLUSION	19
------------------	----

INTRODUCTION

Le territoire du Pays d'Aix s'est engagé depuis sa création en 2002 dans la lutte contre les nuisances sonores. Sur les questions de bruit, le Service Écologie Urbaine est le relais des habitants et des communes auprès des gestionnaires de voies.

A ce titre, il intervient à plusieurs niveaux :

- Il met en place et complète les outils métrologiques nécessaires à une bonne connaissance du territoire,
- Il développe des initiatives en vue de mieux comprendre la perception du bruit par les habitants et fournir une information complète aux différents publics,
- Il initie et suit des partenariats avec les gestionnaires d'infrastructures et les communes afin de résorber les secteurs sensibles et de préserver les zones calmes.

Le territoire s'est ainsi doté de nombreux outils de modélisation (deux cartes de bruit publiées), de mesures (un observatoire du bruit en fonctionnement, de nombreuses études acoustiques menées), a protégé 850 logements en partenariat avec les gestionnaires de voies, mais a cherché également à mieux comprendre la perception du bruit par les habitants (enquêtes, cartes postales, sonores, sentinelles du bruit).

Au travers de cartes et de tableaux de synthèse, le document présent retrace les actions mises en œuvre et les principaux résultats obtenus dans le cadre des actions Bruit conduites sur l'année 2017 : fin de la campagne de mesures sur le BHNS, présentation des résultats des campagnes mobiles, évaluation de protections acoustiques sur Fuveau ...

L'ensemble des données liées au Bruit sont disponibles sur le site internet de la Métropole Aix Marseille Provence – Conseil de Territoire du Pays d'Aix :
agglo-paysdaix.fr > Rubrique > environnement > qualité de l'air > bruit



1

METTRE EN PLACE ET
COMPLÉTER LES OUTILS
MÉTÉOROLOGIQUES
NÉCESSAIRES À UNE
BONNE CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE

ACTION 1

RÉALISER DES MESURES ACOUSTIQUES PONCTUELLES SUR LE TERRITOIRE

Pour répondre à une demande concrète des riverains ou des communes, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a réalisé 3 études de bruit entre juin 2016 et novembre 2017. Ces études sont effectuées par un prestataire (dans le cadre d'un marché à bon de commande). Il s'agit de mesures de courte durée (24h00 et 15 minutes, conformément à la Norme NF S31 – 085 relative à la caractérisation et au mesurage du bruit routier). Elles visent à :

- qualifier les niveaux d'exposition au bruit des habitations sur des secteurs sensibles,
- identifier les bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) (date de construction de l'habitation antérieure au 6 octobre 1978 et Laeq(6-22h) jour supérieur à 70 dB(A)) éligibles à un droit à protection au titre de la réglementation et les Points Sensibles Bruit (PSB) (date de construction de l'habitation antérieure à 1996 et Laeq jour supérieur à 65 dB(A)) pris en compte dans le cadre de la politique bruit du Conseil de Territoire du Pays d'Aix,
- étudier des scénarios de traitement du bruit,
- évaluer les gains acoustiques obtenus suite à la mise en œuvre de protections phoniques à la source (écrans acoustiques, merlons, enrobés phoniques...).

ÉTUDES ACOUSTIQUES

N°	COMMUNE	VOIE	Quartier	OBJET	PNB / PSB	PRINCIPALES CONCLUSIONS
55	VENELLES	A51	Accès à la passerelle piétonne	Etude opportunité pour la création d'une protection phonique en complément des merlons existant	/	Laeq jour (6-22h) compris entre 48 et 53,5 dB(A)
56	VENELLES	A51	Les Logissons	Caractérisation des niveaux d'exposition sonore d'une habitation	/	Laeq jour (6-22h) < à 60 dB(A) Pas de droit à protection Niveau de bruit inférieur au seuil requis de 70 dB(A) au titre de la réglementation et de 65 dB(A) au titre de la politique bruit Pays d'Aix
57	AIX EN PROVENCE	Avenue Jean Giono	-	Caractérisation des niveaux d'exposition sonore d'une habitation	/	Etude en cours

Prise de son
sur l'autoroute A51

ACTION 2 METTRE EN PLACE UN RÉSEAU DE MESURE PERMANENT

L'Observatoire de l'Environnement Sonore du Pays d'Aix vise à compléter les outils métrologiques nécessaires à une bonne connaissance du territoire.

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'appuie sur trois partenaires principaux :



ACOUCITE : Pôle de compétences sur l'environnement sonore urbain sur le Grand Lyon, qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports. Il regroupe à ce jour une dizaine de collectivités territoriales.



AIR PACA : observatoire régional de la qualité de l'air, il apporte ses compétences et moyens de terrain ainsi que la cohérence air/bruit : gestion de la base de données, rapatriement des données, gestion des balises, accompagnement des prestataires pour l'installation des balises, développement progressif d'une compétence sur le sujet, participation à la stratégie d'échantillonnage...



CPIE DU PAYS D'AIX : association impliquée dans le développement durable des territoires, au service d'une gestion humaniste de l'environnement, le CPIE fédère 55 associations adhérentes et permet un contact rapproché du terrain.

RÉSEAU PERMANENT DE MESURE DE BRUIT

Un réseau permanent de mesure a été mis en oeuvre en 2011. Celui-ci vise à étudier l'évolution du bruit sur différentes périodes (jour, semaine, mois, année), à identifier les périodes sensibles, des sources de gênes... Il vise un suivi de l'environnement sonore de longue durée (plusieurs mois à plusieurs années). Les résultats obtenus sont mis en perspective avec les données qualité de l'air produites par AirPaca (cartes des émissions de polluants atmosphériques, particules fines PM10

N°	Balise	Objectifs	Lden 2011	Lden 2012	Lden 2013	Lden 2014	Lden 2015	Lden 2016	Lden 2017	Diagrammes												
1	Aix en Provence Roi René	Le boulevard du Roi René ceinture l'hypercentre d'Aix en Provence. Il s'agit d'une artère urbaine supportant un trafic dense, marquée par la piétonisation du centre ville (2012), ainsi que par la réorganisation des transports en commun. Cette balise permet de suivre l'évolution de l'environnement sonore.	/	65	66	67	67	68		<table border="1"> <caption>Lden 2013 - Lden 2017</caption> <tr><th>Year</th><td>2013</td><td>2014</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td></tr> <tr><th>Lden</th><td>65</td><td>66</td><td>67</td><td>67</td><td>68</td></tr> </table>	Year	2013	2014	2015	2016	2017	Lden	65	66	67	67	68
Year	2013	2014	2015	2016	2017																	
Lden	65	66	67	67	68																	
2	Aix en Provence Avenue Schuman	Le quartier des Facultés connaîtra de nombreuses modifications en matière de déplacements. Suppression des stationnements de surface. Rabattement du stationnement vers le parc relais, « le Krypton », développement des voies vélos et piétons, implantation d'une voie réservée au Bus à Haut Niveau de Service et au Transports en Commun sur l'Avenue Schuman. Cette balise permet de suivre l'évolution de l'environnement sonore.	/	64	64	64	65	66		<table border="1"> <caption>Lden 2013 - Lden 2017</caption> <tr><th>Year</th><td>2013</td><td>2014</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td></tr> <tr><th>Lden</th><td>64</td><td>64</td><td>64</td><td>65</td><td>66</td></tr> </table>	Year	2013	2014	2015	2016	2017	Lden	64	64	64	65	66
Year	2013	2014	2015	2016	2017																	
Lden	64	64	64	65	66																	
3	Aix en Provence Gare routière	La gare routière d'Aix en Provence est en site propre et accueille environ 40000 voyageurs par jour. Elle a été réaménagée en 2014 et sera prochainement sur le tracé de la ligne B du BHNS. La balise bruit située en façade face à la gare, vise à qualifier les évolution de l'environnement sonore dans ce contexte.	/	/	62	62	62	63		<table border="1"> <caption>Lden 2013 - Lden 2017</caption> <tr><th>Year</th><td>2013</td><td>2014</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td></tr> <tr><th>Lden</th><td>/</td><td>/</td><td>62</td><td>62</td><td>63</td></tr> </table>	Year	2013	2014	2015	2016	2017	Lden	/	/	62	62	63
Year	2013	2014	2015	2016	2017																	
Lden	/	/	62	62	63																	
4	Vitrolles Salyens	L'avenue des Salyens est un axe desservant le centre ville. Cette infrastructure a été entièrement réaménagée en 2014. A cette occasion, le nombre de voies dédiées à la circulation automobile a été réduit, une piste cyclable et des aménagements paysagés ont été créés. La balise bruit a permis de suivre l'évolution de l'environnement sonore dans le cadre de ce réaménagement.	65	/	61	62	62	62		<table border="1"> <caption>Lden 2013 - Lden 2017</caption> <tr><th>Year</th><td>2013</td><td>2014</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td></tr> <tr><th>Lden</th><td>65</td><td>/</td><td>61</td><td>62</td><td>62</td></tr> </table>	Year	2013	2014	2015	2016	2017	Lden	65	/	61	62	62
Year	2013	2014	2015	2016	2017																	
Lden	65	/	61	62	62																	

et dioxyde d'azote NO₂, données des stations fixes et des campagnes de mesure qualité de l'air).

Entre juin 2016 et juin 2017, 4 balises fixes ont été exploitées, 3 sur Aix-en-Provence, Roi René, Avenue Schuman et gare routière et 1 sur Vitrolles, Avenue des Salyens.

Une fiche de synthèse pour chaque balise fixe est disponible sur le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : agglom-paysdaix.fr > Rubrique > environnement > qualité de l'air > bruit

Synthèse des résultats

La situation de cette balise en centre urbain, l'expose à de multiples sources sonores :

- le trafic routier du boulevard périphérique. Le boulevard du Roi René supporte un trafic important, de plus de 10000 véhicules par jour dont 6% sont des poids lourds. Bien que les vitesses soient réduites (environ 30 km/h en moyenne) cela impacte considérablement l'environnement sonore.

- les engins d'entretien et de collecte des ordures ménagères

- les temps de présence dans la cour du collège (récréation et temps du midi).

Les niveaux sonores sont élevés. La tendance à l'augmentation, relevée les années précédentes, se confirme. Les périodes de soirée et surtout de nuit sont particulièrement affectées. Il y a peu de différence entre le jour et la nuit et les niveaux de nuit augmentent au fil de la semaine.

Située au cœur du quartier des facultés, l'avenue Schuman est la voie permettant la déserte des différents établissements universitaires, tout en offrant un accès au centre-ville. Le quartier est vivant sur les horaires de fonctionnement des facultés, de nombreux commerces permettent aux étudiants de se restaurer, ce qui participe à l'activité du site. Différentes sources de bruit affectent l'environnement sonore :

- un débit routier de plus de 7000 véhicules par jour (ouverts). Il est également à noter que la voie est en rampe (montée/descente).

- du passage et une animation importante en journée avec la présence des facultés.

On observe depuis l'installation de la balise en 2013 une augmentation lente, mais constante des niveaux sonores, particulièrement sur les périodes de jour et de nuit (+2 dB(A)).

La mise en place du BHNS et la suppression d'un sens de circulation (au niveau de la balise) permettront peut-être d'observer une baisse des débits routiers sur l'avenue Schuman, ainsi qu'une diminution des niveaux sonores sur la période de nuit.

L'environnement sonore de la balise de la gare routière est marqué par plusieurs sources de bruit :

- le passage des véhicules sur le rond-point de la place Joret,

- le trafic de bus occasionné par la gare routière,

- des sirènes (présence d'un commissariat de police).

Le site est très fréquenté par les piétons, mais les voix sont le plus souvent masquées par le trafic routier.

Les niveaux sonores relevés sont bien en dessous des seuils réglementaires. Néanmoins, l'activité de la gare peut occasionner des émergences sonores potentiellement gênantes, (grincements de freins, sirène de recul, « couinements de courroie »,...).

L'activité de la gare est concentrée sur la journée et le trafic automobile est interdit au niveau de la gare routière, ce qui offre des nuits calmes pour un centre-ville urbain.

Depuis 2014, les niveaux sonores sont légèrement en augmentation sur les périodes de Jour et de Nuit (de l'ordre de 1 décibel). Mais la tendance reste cependant à la stagnation. L'année 2018 devrait être marquée par le chantier du BHNS sur l'avenue de l'Europe.

L'environnement sur le quartier sera probablement impacté par des phases de chantier et par des perturbations du trafic.

Ce site est exposé à de nombreuses sources sonores :

- le trafic routier de l'avenue des Salyens

- le trafic aérien (les pistes de l'aéroport de Marignane sont distantes de moins de 3 kilomètres de la balise)

- un groupe scolaire

- de nombreux bâtiments collectifs

- des chantiers présents depuis 2013, soit dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des Salyens, soit de nouvelles constructions ou réhabilitations

Malgré une exposition en multi sources, les niveaux sonores ne sont pas élevés, et il y a une vraie différence entre les niveaux en journée et de nuit (de l'ordre de 8 décibels pour les jours de semaine). 2017 confirme le maintien des niveaux sonores.

CAMPAGNES DE MESURES MOBILES

Parallèlement, dans le cadre de l'Observatoire du Bruit du Pays d'Aix, des campagnes de mesures mobiles sont effectuées. Elles visent différents objectifs :

- Établir un état des lieux avant l'implantation d'une station fixe de mesure du bruit,
- Qualifier la qualité de l'environnement sonore d'un site,
- Suivre les évolutions sonores liées à la mise en œuvre d'actions de traitement du bruit, d'aménagement, de développement des transports en commun...

Entre juin 2016 et juin 2017, **2 mesures mobiles** ont permis de poursuivre le travail engagé pour le suivi des évolutions :

- de l'environnement sonore sur l'école de la Barque à Fuveau (cette mesure a été complétée par une enquête de perception),
- du bruit de fond sur Aix-en-Provence, au croisement des autoroutes A51 et A8.

Par ailleurs, l'état initial de l'environnement sonore avant création de la ligne B du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Aix-en-Provence a été achevé grâce à la réalisation de 2 points de mesures complémentaires portant le nombre de mesures du bruit à **18 points**. Un second passage permettra d'appréhender les évolutions de l'environnement sonore, une fois l'infrastructure mise en service.

Enfin, un point de mesure réalisé sur le lotissement le Florentin à Simiane Collongue a permis de caractériser l'environnement sonore à proximité de la gare SNCF.

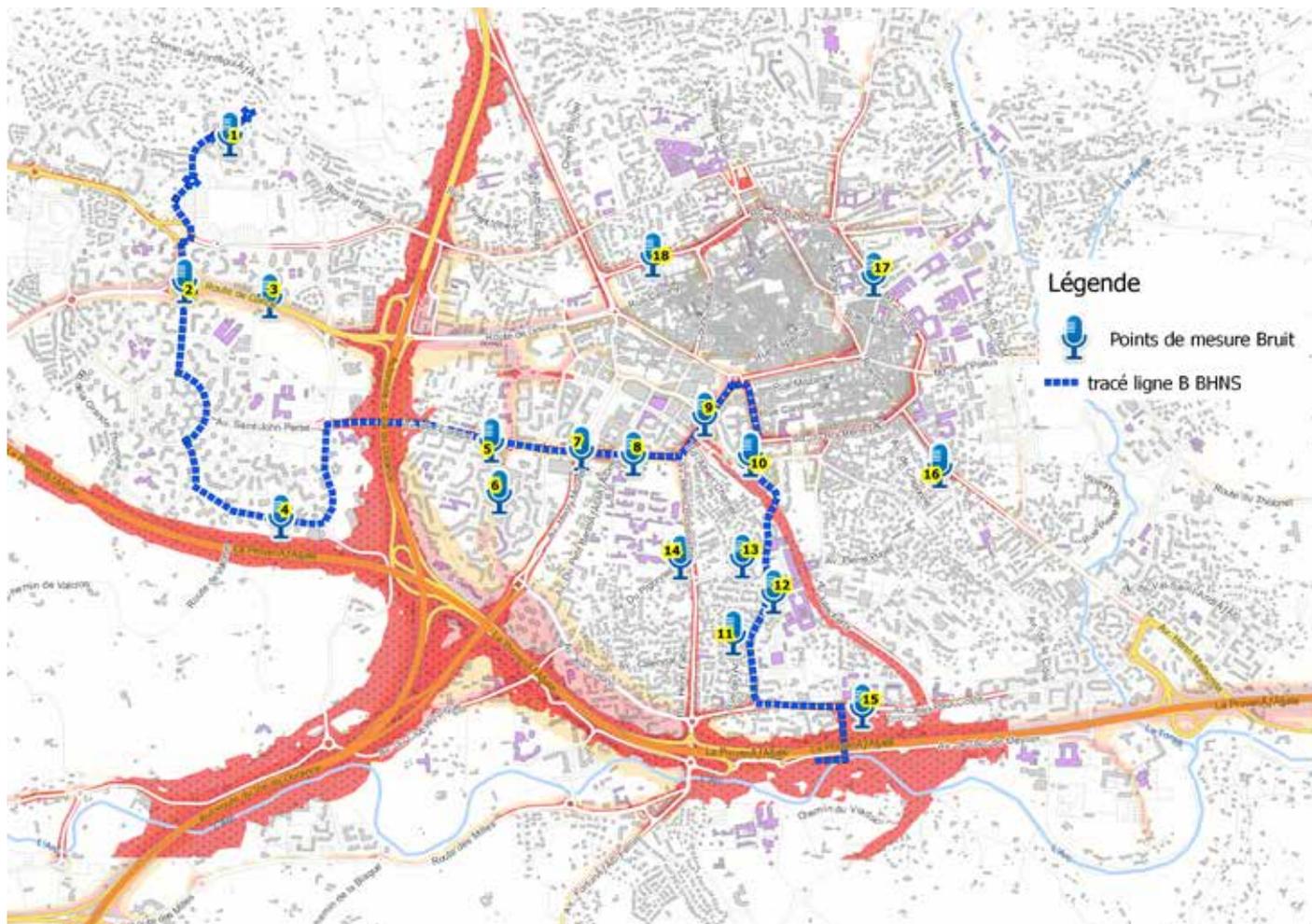
CAMPAGNES DE MESURES

N	Nom	Infra	Objectifs / Modalités	Niveaux de bruit	Synthèse des résultats
X	Simiane Collongue Gare SNCF	D6 D59 D59c	Caractérisation de l'environnement sonore et des niveaux de bruit sur le lotissement « Le florentin » situé en proximité directe de la gare SNCF de Simiane Collongue 1 point de mesure	Lden : 61 dB(A) Ln : 52 dB(A)	Le paysage sonore est dominé par le bruit des transports routiers ainsi qu'aériens et ferroviaires. Les principales contributions sont occasionnées par : - la RD6 en fond sonore permanent. Elle occasionne quelques passages de véhicules émergents (type moto). - la RD59c, les passages de véhicules sont très émergents (cars desservant la gare ou deux roues, notamment) en raison de sa proximité avec les habitations. Cette voie permettant un accès à la RD6 est très circulée. - la RD59, les passages de véhicules les plus bruyants constituent des émergences et le reste du trafic contribue au fond sonore du site. - le trafic aérien (avions et hélicoptères). Les niveaux sonores mesurés sont inférieurs à la limite définissant une zone de bruit critique, quel que soit le jour ou la période (LDEN>68 dB(A) ou nuit> 62 dB(A)).
7	Aix en Provence Vasarely	A8 A51	Suivi de l'évolution du bruit de fond 6 passages entre 2013 et 2017 1 point de mesure	Laeq : 64 dB(A)	Le musée Vasarely à Aix-en-Provence est situé à proximité du croisement de l'A8 et de l'A51. Le paysage est composé d'un fond sonore autoroutier très présent. Des mesures de courtes durée (2heures) sont réalisées régulièrement sur ce point depuis 2013. Les niveaux sonores sont élevés, et globalement stables. Il y a peu d'évènements sonores émergents. Le bruit de fond est particulièrement élevé et imperméable. Le renouvellement de la mesure est prévu dans le courant du 1 ^{er} semestre 2018.
14	Aix en Provence BHNS	tracé BHNS	Suivi de l'Environnement sonore et de la qualité de l'air dans le cadre de la création de la ligne B du BHNS 2 Mesures complémentaires Avenue Blondel (point N° 10) Avenue JP Coste (point N° 15)	N° 10 - Lden : 71 dB(A) N° 15 - Lden : 63 dB(A)	En 2017, un complément de mesure du bruit a été effectué sur 2 points. Ces mesures ont permis d'achever l'état initial de l'environnement sonore. Pour mémoire entre 2016 et 2017, 19 points ont été étudiés sur l'air et le bruit, dont 2 mesures de qualité de l'air intérieur sur deux crèches du parcours. Concernant la qualité de l'air, 10 points présentent des niveaux de pollutions supérieurs ou proches de la valeur réglementaire. De meilleurs résultats sont enregistrés sur la Gare Routière, par rapport aux points environnants. Les valeurs relevées sont inférieures aux seuils légaux au sein des crèches. Concernant le bruit, 10 sites présentent un environnement sonore dégradé à très dégradé (valeurs supérieures au seuil de gêne de 65 dB(A)). 4 sites, St Mitre, Coq d'Argent, Churchill, San Estello, disposent d'un environnement sonore peu altéré. Enfin, certains sites seraient vulnérables en cas d'augmentation du trafic VL ou de persistance des problématiques de stationnement (avenue du 8 mai). Grâce aux résultats obtenus, une base de donnée utilisable pour les besoins du projet a été constituée. Des pistes innovantes d'amélioration de l'environnement sonore (implantation d'un dispositif anti bruit type « écran bas » au niveau du rond point Lieutenant Colonel Jeanpierre), ont été étudiées mais ne se sont pas relevées suffisamment efficaces pour être expérimentées. A partir 2018, la campagne de mesure air et bruit sera renouvelée après réalisation de l'infrastructure.
X	Fuveau Ecole de La Barque	Rd96 Rd6c	Evaluation des gains obtenus grâce à la construction d'une clôture acoustique 5 points de mesures Enquête de perception	Gain acoustique -3 et -5 dB(A) 2017 54 < Laeq < 67 dB(A)	En 2015, une première campagne de mesures ainsi qu'une enquête de perception avait permis de caractériser l'environnement sonore à l'extérieur de l'école et le niveau de gêne dans les classes. Un second passage après construction de la clôture acoustique a permis de mettre en évidence une atténuation significative des niveaux sonores. Malgré ces améliorations, l'enquête menée auprès des élèves montre que le bruit routier reste encore perceptible en classe.

Prise de son
à l'école de la Barque



DIAGNOSTIC DE L'ENVIRONNEMENT SONORE LIGNE B DU BHNS AIX-EN-PROVENCE



ACTION 3

PARTAGER LES RÉSULTATS, ASSOCIER LES ACTEURS DU BRUIT

COMITÉ DE SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT DU PAYS D'AIX

Afin de suivre son action en matière de lutte contre les nuisances sonores et diffuser les résultats, un Comité de Suivi a été mis en place. Il est composé :

- des partenaires de l'Observatoire du Bruit du Pays d'Aix (ACOUCITE, AIR PACA, CPIE)
- des financeurs de la phase pilote (ADEME, MINISTERE)
- de l'ensemble des gestionnaires des infrastructures de transports
- des représentants techniques et politiques des 36 communes du Conseil de Territoire (services environnement, urbanisme, hygiène, voirie, travaux...).
- des services de la Métropole Aix Marseille Provence, Conseil de Territoire du Pays d'Aix (SCOT, transports, aménagement, informatique...)
- d'universitaires (GDR 3372, « Ville Silencieuse Durable », unité CNRS, en partenariat avec l'IFSTTAR, PSA, SNCF, RATP,...).
- du CIDB

Cette instance se réunit une fois par an afin de dresser le bilan des actions menées et évoquer les perspectives de l'année à venir.

Depuis juillet 2015, le Pays d'Aix est également membre du club « décibel ville » animé par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) afin d'être en réseau avec des professionnels de l'acoustique et d'autres collectivités.

ACTION 4

FORMER LES JEUNES À L'ACOUSTIQUE ET AU SON

33 classes sont inscrites au programme pédagogique « **La puce à l'oreille** » dédié au bruit pour l'année scolaire 2016/2017, proposé par le Pays d'Aix dans le cadre de son programme d'éducation au développement durable.



2

RÉSORBER LES
PRINCIPAUX SECTEURS
SENSIBLES ET PRÉSERVER
LES ZONES CALMES

Les secteurs sensibles du territoire ont été identifiés dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). La seconde version de ce document a été validée le 17 décembre 2015. Elle définit les actions à mettre en œuvre sur la période 2015 – 2020.

ACTION 5

AMÉLIORER LA SITUATION DES POINTS LES PLUS SENSIBLES DU TERRITOIRE

Afin de résorber les secteurs sensibles, une politique d'incitation pour le traitement du bruit a été actée. Pour cela, il est prévu une aide aux gestionnaires et aux communes pour la résorption des PNB du territoire. Budget : 250 000 € par an pendant 5 ans.

Le plan d'actions prévoit la programmation d'opérations établies en partenariat avec le Pays d'Aix, les communes et les gestionnaires de voies lorsque ceux-ci s'engagent à traiter le bruit au-delà de leurs obligations réglementaires.

Des échanges individuels avec les gestionnaires d'infrastructures bruyantes permettent de suivre, au plus près, la programmation des actions à mettre en œuvre, d'identifier des mesures complémentaires et de susciter l'émergence de nouvelles actions.

RÉSEAU DE L'ÉTAT – A51

Suite aux diagnostics conduits par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix sur les secteurs sensibles du réseau national à Aix-en-Provence, l'État a lancé dans le cadre de son PPBE, une opération de traitement acoustique par isolation de façade. Celle-ci porte sur 3 résidences du quartier de la Chevalière (la petite Chartreuse, le Beaulieu, les Balcons d'Entremont) et permettra de protéger 75 logements Points Noir du Bruit. Le budget de l'opération est approximativement à 450 000 €. Le financement et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par l'Etat.

En compléments de cette opération, le diagnostic mené par le Conseil de Territoire a permis la mise en place de mesures complémentaires de protections sonores portées par la ville d'Aix-en-Provence (aide financière aux particuliers). Cette est dédiée aux 430 logements Points Sensibles Bruit répartis sur les secteurs sensibles du réseau de l'État.

ACTION 6

AIDER LES PARTICULIERS À SE PROTÉGER DU BRUIT

Par ailleurs, en 2015, le Pays d'Aix a décidé d'aider les particuliers à se protéger du bruit routier. A ce titre, il s'agit de contribuer également à améliorer l'isolation thermique des logements en cohérence avec les actions menées au titre du Programme Eco-Rénovez du Plan Climat du Pays d'Aix.

Cette offre s'adresse aux particuliers propriétaires ou locataires d'un local à usage d'habitation, situé sur le Pays d'Aix, construit avant le 30 mai 1996 (date du 1er arrêté préfectoral relatif au classement sonore des voies), exposé à un niveau de bruit moyen de jour sur 24h (indicateur Lden) supérieur à 65dB(A) et/ ou à niveau de bruit moyen de nuit (période 22h-6h, indicateur Ln) supérieur à 62 dB(A).

Le Pays d'Aix finance ainsi jusqu'à **40 % du coût des travaux** (pose et fourniture) plafonné à 7.000 € pour un logement collectif (2.800 € TTC) et 12.000 € (4.800 € TTC) pour une habitation individuelle.

Les travaux doivent être réalisés exclusivement par une entreprise RGE «Reconnu Garant de l'Environnement». Les fenêtres et vitrages utilisés devront impérativement faire l'objet d'une certification CEKAL ou d'une labélisation ACOTHERM et afficher une performance acoustique supérieure ou égale à 30 dB.

Par la mise en place de cette nouvelle aide, le Pays d'Aix a la possibilité de protéger environ **20 logements** supplémentaires chaque année.

Depuis 2015, 30 demandes d'aides ont reçu un avis favorable pour un montant de 30 000 €.



CONCLUSION

Après une année 2016 riche en campagnes de mesures liées au Bus à Haut Niveau de Service, l'année 2017 a repris une activité plus traditionnelle avec le suivi des balises fixes et la mise de place de plusieurs campagnes mobiles sur Fuveau et Simiane notamment.

Les niveaux de bruit relevés en centre ville d'Aix ou Vitrolles depuis 2013 sont globalement plutôt à l'augmentation. Les niveaux sonores augmentent doucement, mais de manière constante sur l'ensemble des balises. Les travaux et la mise en service du BHNS à partir de 2019 devraient montrer une amélioration globale sur l'ensemble des balises.

L'observatoire s'est également intéressé à évaluer les niveaux sonores après travaux sur l'établissement scolaire de La Barque où une protection acoustique a été posée. Un gain allant de 3 à 5 dB(A) a été constaté, mais une gêne perdue pour les usagers. En effet, le bruit d'origine routière reste suffisamment présent pour être encore largement perceptible.

Le territoire poursuit la réoption des habitations les plus exposées au bruit avec le démarrage d'une opération de l'Etat sur Aix en Provence le long de l'A51, et l'attribution d'aides aux particuliers complétées sur certains quartiers par la Ville d'Aix en Provence.

Enfin, le territoire devient également le support de plusieurs projets «connectés 2.0» ou l'installation de micro capteurs et développement d'applications obligent les collectivités à repenser leur stratégie de mesures.

L'année 2018 marquera probablement le début des travaux sur le bruit au niveau métropolitain, avec la réalisation de la cartographie et du PPBE du bruit inter territoire; des projets sont également en réflexion sur l'extention de l'observatoire sur d'autres territoires, notamment autour du projet L2 à Marseille. Enfin, la métropole s'est positionnée pour tester l'intégration du bruit dans le Plan Climat qui commencera à s'élaborer en 2018.



TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
Service écologie urbaine
Hôtel de Boadès - CS 40 868
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1
ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr
04 42 91 49 56



Flashez-moi !